



**Le port d'un masque est recommandé.  
Aucune personne accompagnante (adulte  
ou enfant) ne sera admise. Prévoir de se  
munir d'un stylo.**

## COVID 19

### RENOUVELLEMENT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR

Liste des pièces justificatives à déposer

Nom ..... Prénom ..... Tél. portable .....

Courriel.....

**Dans tous les cas :**

- Copie de votre titre de séjour
- Un justificatif de domicile datant de mois de 3 mois à votre nom (ou, en cas d'hébergement : attestation d'hébergement datant de moins d'un mois + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + facture récente au nom de l'hébergeant)
- 2 photographies d'identité récentes, identiques et conformes à la norme en vigueur

**Pour les cas particuliers ci-dessous, vous devez fournir également :**

**Si vous renouvez un titre des séjour mention "visiteur" :**

- un justificatif de couverture sociale
- des justificatifs de vos ressources personnelles ou, à défaut, justificatifs des ressources de la personne qui vous prend en charge ainsi qu'une attestation de prise en charge financière rédigée par cette personne.

**Si vous renouvez un titre de séjour de résident :**

- copie des pages relatives à votre identité, cachets, visas de votre passeport en cours de validité.

**Si vous renouvez un titre de séjour mention "salarié" :**

- copie de votre contrat de travail
- copie de votre dernier bulletin de salaire

**Si vous renouvez un titre de séjour délivré au motif que vous êtes parent d'enfant français :**

- justificatifs prouvant que **les deux parents** contribuent effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

**Si vous renouvez un titre de séjour ou un visa long séjour délivré au motif que vous êtes conjoint(e) d'un ressortissant français :**

- copie de toutes les pages écrites du livret de famille
- copie de la carte nationale d'identité du ressortissant français

**Remarque :** dans ce cas précis, et contrairement à ce qui a été précisé dans le sms de convocation que vous avez reçu, **la présence des deux époux au retrait du titre de séjour est obligatoire.**

**Si vous renouvez un titre de séjour mention "étudiant" :**

- certificat de scolarité de l'année scolaire passée ou attestation d'assiduité, et relevé de notes,
- pour l'année scolaire en cours ou à venir : inscription produite par un établissement d'enseignement,
- copie des diplômes obtenus,
- justificatifs de moyens d'existence suffisants,
- justificatif de couverture sociale.

**Si vous renouvez un titre de séjour de membre de famille d'européens :**

- copie des pages du passeport en cours de validité du ressortissant européen

**Si vous renouvez un titre de séjour délivré pour raison de santé :**

- copie des pages relatives à votre identité, cachets, visas de votre passeport en cours de validité.

